

Ministère de la Justice
Mr le Ministre de la justice
Jean-Jacque Urvoas
13place Vendôme 75001 Paris

Collectif BAGOAZ
8 route de St Michel
64220 ST Jean Pied de Port

Bayonne le 15 février 2017,

Nous voudrions attirer votre attention sur la situation du prisonnier politique basque Oier Gomez incarcéré à la prison de Meaux sous ne n° écou 17023, qui est hospitalisé depuis le 10 janvier 2017 à la salpêtrière à Paris.

Oier Gomez est incarcéré en France depuis 2011, il a été condamné à 15 ans de prison dont une peine de sûreté jusqu'en 2018. Oier Gómez souffre depuis deux mois de fortes douleurs au dos qui l'empêchent de se tenir debout au point qu'il n'avait pas pu se lever pour sortir du parloir après la visite de son avocate. Le 6 janvier, les médecins de la prison lui avaient proposé de le transférer à l'hôpital de Meaux, ce qu'il a refusé en raison du traitement subi dans cet hôpital durant des sessions de chimiothérapie faites en 2013, après que les médecins lui aient diagnostiqué un cancer du sang.

Le 10 janvier, les services médicaux de la prison ont décidé de le faire hospitaliser en urgence. Il a été conduit, menotté aux pieds et aux mains, à l'hôpital de Meaux, où ils ne lui ont détaché que les pieds pour la réalisation d'un scanner. Plus tard, toujours menotté aux pieds et aux mains, il a été transféré dans un hôpital de Paris où les médecins ont décidé de l'opérer immédiatement.

Durant la réalisation d'un second scanner, il est également resté attaché et plus tard, malgré la pose d'une sonde, il est resté menotté durant la douche préalable au passage au bloc opératoire, où il a subi une opération compliquée avec l'ablation partielle d'une tumeur à la colonne vertébrale.

Il manque encore les résultats de certaines analyses et d'une biopsie pour compléter le diagnostic, mais tous les examens réalisés jusqu'ici montrent qu'Oier souffrirait à nouveau d'un cancer (sarcome) rare et agressif.

Vu la situation d'urgence son avocate a déposé une demande de suspension de peine le 7 février, afin que Oier Gomez puisse avoir un suivi médical adapté.

La volonté de la société civile au Pays Basque et de ses élu(e)s est claire. Au delà des différences d'approches des uns et des autres, il est demandé et attendu de l'Etat français qu'il s'engage en faveur du processus de paix. Un jugement qui irait à l'encontre de la demande de suspension de peine d'Oier, non seulement irait à l'encontre des exigences humanitaires les plus élémentaires car sa situation est très grave, mais encore viendrait en opposition à la demande massivement exprimée en Pays Basque. Nous attendons une décision qui permette la libération immédiate d'Oier Gomez, de façon qu'il puisse bénéficier des soins médicaux appropriés à son état de santé.

Pour le collectif BAGOAZ*
La présidente
Emilie Martin

*Collectif BAGOAZ

Ligue des Droits de L'Homme; Bake Bidea; Cimade Bayonne; Etxerat; Comité pour la Défense des Droits de l'Homme en Pays Basque; Anai Artea; Observatoire International des Prisons Pays Basque; Herriarekin; LAB; Union Syndical Solidaire; ELB; CFDT santé sociaux Pays Basque; Aitzina; EHZ; EELV; EHBAL; Abertzaleen Batasuna; Sortu; NPA Pays Basque; Autonomia Eraiki; Eusko Alkartasuna; Indar Beltza ; CAR/EKB; Syndicat des avocats du Pays Basque; Ensemble.